



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO • NUMÉRO 041 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 22 février 2007

Présidente

Mme Yasmin Ratansi

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 22 février 2007

• (1530)

[Traduction]

La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)): Mes chères collègues, si vous voulez partir à 16 h 30, je crois que nous ferions bien de nous mettre au travail.

Je tiens à rappeler aux membres du comité que l'on a fourni les paramètres définissant ce qu'est une « femme âgée » aux témoins lorsqu'ils ont été convoqués. Le comité souhaite une approche holistique à la condition féminine en général — en particulier en ce qui concerne la sécurité économique des femmes. Quel que soit le groupe que vous représentez, que ce soit des femmes âgées, des femmes d'affaires, etc., ce que vous aurez à dire à ce sujet nous sera utile.

Je sais que vous êtes venues présenter des exposés de dix minutes. Je vous demanderai cependant de ne pas dépasser cinq minutes, de manière à ce que nous disposions de plus de temps pour des échanges de questions et de réponses. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici. Le comité veut vous écouter, vous poser des questions, et il veut comprendre. Donc, si vous ne parvenez pas au bout de votre témoignage, laissez-nous-en le texte. Nous le distribuerons aux membres du comité. Il n'est pas nécessaire que vous l'ayez dans les deux langues officielles; nous nous chargerons de la traduction.

Mme West, je sais que vous venez du Nouveau-Brunswick et vous, Mme Blake, de l'Ouest. L'une est donc venue de l'ouest et l'autre de l'est. Je vous remercie vivement d'être là. Nous vous sommes très reconnaissantes d'avoir accepté de venir.

Nous allons commencer par Mme Calhoun. Vous disposez de sept minutes au maximum.

Mme Sue Calhoun (première vice-présidente, Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles): Je suis très heureuse d'être ici aujourd'hui pour vous parler au nom de la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles. Je ferai de mon mieux pour être brève, mais on m'avait dit que je disposais de dix minutes et j'ai voyagé toute la journée pour arriver ici.

BPW Canada, comme nous l'appelons, a été fondée en 1930, en même temps que notre fédération internationale de clubs des femmes de carrières commerciales et professionnelles. Nous nous sommes donné pour mission d'améliorer la situation des femmes qui sont sur le marché du travail sur le plan économique, social, politique et sur celui de l'emploi. Nous avons des clubs dans plus de 100 pays, y compris 45 environ au Canada. Nous sommes une organisation sans but lucratif, uniquement financée par les cotisations de nos membres. Nous ne recevons pas d'aide financière du gouvernement, et excepté en ce qui concerne les services essentiels tels que la tenue de la comptabilité, nous sommes tous des bénévoles.

Nous applaudissons l'initiative du comité permanent qui a voulu tenir ces audiences sur la sécurité économique des femmes âgées. La disparité des revenus entre les femmes âgées et les hommes est une question qui préoccupe BPW Canada depuis de nombreuses années.

Vous avez reçu une copie du mémoire que nous avons préparé l'an dernier. C'est un exposé de notre position sur la question du revenu des personnes âgées. Certaines des statistiques que j'utilise aujourd'hui proviennent de ce mémoire; d'autres, d'une fiche d'information établie par l'Institut canadien de recherches sur les femmes. J'ai apporté suffisamment d'exemplaires pour tout le monde.

Nous savons qu'il y a une vingtaine d'années, la réforme du régime de pensions au Canada a considérablement amélioré les revenus de nombreuses personnes âgées. Mais il y a encore de sérieux écarts entre le revenu des femmes et celui des hommes du troisième âge. En 2003, le taux de pauvreté chez les femmes âgées du Canada était presque le double de celui des hommes: 19 p. 100 par rapport à 10 p. 100.

Plus de 40 p. 100 des femmes canadiennes âgées de 65 ans qui sont seules, c'est-à-dire qui vivent seules, sont pauvres. Cela fait beaucoup de femmes. Pourquoi cette situation existe-t-elle? Je vais vous donner quelques statistiques empruntées au feuillet d'information que j'ai distribué.

Quel que soit leur niveau d'instruction, les femmes du Canada gagnent en moyenne moins que les hommes. Par exemple, en 2003, les femmes qui avaient un diplôme d'études secondaires gagnaient 71 p. 100 de ce que gagnaient leurs homologues masculins. Les femmes titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires gagnaient 68,9 p. 100 de leurs homologues masculins.

Même dans les professions où les femmes prédominent, notamment dans l'enseignement, les services infirmiers, et les services de bureau, les hommes gagnent plus en moyenne. En 2003, le salaire moyen des femmes qui enseignaient à plein temps, pendant une année complète, était de 47 500 \$, alors que les enseignants de sexe masculin gagnaient en moyenne 63 000 \$.

En 2004, 70 p. 100 des femmes ayant des enfants de moins de cinq ans faisaient partie de la population active. Cela représente un progrès par rapport aux 37 p. 100 de 1976, mais on attend toujours des femmes qu'elles soient les principales prestataires de soins. En 2004, les femmes ont été absentes du travail dix jours en moyenne à cause de ces responsabilités. Dans beaucoup d'emplois, lorsque vous vous absentez, vous n'êtes pas payé.

Combien de journées de travail les hommes se sont-ils absentés pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales? Quelqu'un peut-il répondre? La réponse est un jour et demi — pas beaucoup plus que dans les années 1970.

Les Canadiennes sont moins susceptibles d'avoir des régimes de retraite d'employeurs et il leur est plus difficile de mettre de l'argent de côté pour l'investir dans des régimes privés de retraite.

Donc, en moyenne — et c'est la moyenne, car nous pouvons tous citer des exceptions — les femmes gagnent moins que les hommes pendant toute leur vie active et ont donc moins d'argent pour vivre lorsqu'elles prennent leur retraite. Les femmes vivent plus longtemps que les hommes, comme nous le savons tous et elles sont donc plus susceptibles qu'eux de se retrouver seules à la fin de leur vie. Cela explique les taux élevés de pauvreté chez les femmes seules de plus de 65 ans.

Quelles sont donc les solutions? Dans notre mémoire, nous présentons une liste de recommandations. Je ne vais pas entrer dans le détail; je vais simplement les énumérer, car je sais que nous disposons de peu de temps aujourd'hui.

Notre première suggestion est d'augmenter le supplément de revenu garanti. Nous avons suggéré au gouvernement de restructurer le Régime de pensions du Canada, de manière à ce qu'il remplace 50 p. 100 du revenu des travailleurs à faible revenu. Actuellement, il est conçu pour n'en remplacer que 25 p. 100, ce qui signifie que les personnes qui ont le revenu le plus faible pendant leur vie active sont aussi celles qui ont le revenu le plus faible une fois à la retraite.

• (1535)

Nous avons également recommandé que le gouvernement relève le plafond des cotisations au RPC. Actuellement, il est de 40 500 \$, montant des gains maximum sur lesquels le RPC est calculé. Nous recommandons qu'il soit porté à 60 000 \$, ce qui signifie que les personnes à revenu plus élevé verseraient de plus fortes cotisations. Nous recommandons aussi que le gouvernement fédéral crée une disposition d'exclusion dans le RPC analogue à celle qui existe pour les femmes ayant de jeunes enfants, qui peuvent exclure les cinq premières années de la vie de leur enfant.

À notre avis, le gouvernement devrait supprimer les impôts pour toutes les personnes au Canada dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté. Nous recommandons aussi que le gouvernement procède à un examen et à une révision de toutes les lois et règlements régissant les régimes privés de pension afin d'éliminer les dispositions qui ont des répercussions négatives sur les femmes âgées.

Certains disent que cette situation appartient au passé, parce que les femmes d'aujourd'hui, après leurs études, entrent directement sur le marché du travail. Malheureusement, ce n'est pas le cas. De nombreux facteurs continuent à influencer sur les salaires et traitements des femmes appartenant aujourd'hui à la population active.

J'ai été heureuse d'apprendre que le comité adopte une approche holistique, car il nous paraît indispensable de résoudre les problèmes des femmes âgées qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté. Le problème ne sera réglé que si vous adoptez une approche holistique et examinez tous les facteurs qui influent sur ce que les femmes actives peuvent faire aujourd'hui. Certains de ces facteurs sont les suivants: absence de services de garde d'enfant accessibles, bon marché et de qualité; les femmes demeurent les principales dispensatrices de soins, si bien qu'elles travaillent à temps partiel, occupant souvent des emplois faiblement rémunérés; les entrepreneurs si elles ont un bébé, ne peuvent pas bénéficier du congé de maternité de l'assurance-emploi; et la promotion de la parité salariale semble piétiner dans notre pays. La combinaison de tous ces facteurs signifie qu'en moyenne, la femme continue à gagner moins d'argent pendant toute sa vie active et qu'elle disposera donc de moins d'argent pour vivre lorsqu'elle atteindra le soi-disant âge d'or.

La vieillesse continuera à être une période d'insécurité et de souffrances pour un grand nombre de femmes âgées, en particulier celles qui vivent seules sans bénéficier des réformes sociales

essentielle destinées à promouvoir et à appuyer l'égalité des femmes au travail. Nous savons que l'accès à la sécurité économique pour les femmes âgées présente un problème complexe, pour lequel aucune solution rapide ou facile n'existe, mais il faut y parvenir, et BPW Canada demande instamment au gouvernement fédéral d'agir immédiatement pour régler ces questions extrêmement importantes.

Avant de conclure, je voudrais faire une remarque au sujet des récents changements apportés au mandat et au budget de Condition féminine Canada. Nous savons que votre comité permanent a recommandé que le gouvernement continue à financer toutes les activités de Condition féminine aux niveaux 2005-2006 ou plus haut, et qu'il en reconduise le mandat pour cinq années supplémentaires. Nous sommes d'accord avec votre évaluation, et je cite ici votre propre rapport: « Attendu que les changements draconiens apportés aux modalités du Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada menacent les fondements mêmes de notre démocratie, c'est-à-dire la capacité de prendre la défense des groupes vulnérables... ».

En tant que groupe qui défend les intérêts des femmes au travail au Canada depuis plus de 75 ans, nous sommes totalement d'accord. Si elles ne peuvent plus s'exprimer au nom des personnes qui n'en ont pas la possibilité, de nombreux groupes de défense et de nombreuses personnes vulnérables seront, dans la pratique, réduites au silence. Ce n'est pas là le genre de société dans laquelle, ni BPW Canada ni vous-mêmes, j'en suis certaine, veulent vivre ou veulent léguer à nos enfants et à nos petits-enfants.

Encore une fois, nous remercions le comité permanent de nous avoir invitées. Au nom de notre présidente, Fran Donaldson, et de notre conseil d'administration national, je vous souhaite d'avoir des délibérations fructueuses.

• (1540)

La présidente: Merci.

Je regrette beaucoup de devoir vous interrompre, mais je suis vraiment obligée d'insister pour que vous ne dépassiez pas cinq à sept minutes; essayez donc de vous en tenir à cela, car nous avons beaucoup de questions à poser.

Mme West, c'est votre tour. Allez-vous partager le temps dont vous disposez avec Mme Blake?

Mme Alice West (présidente, Women Elders in Action): Je vais essayer d'être aussi brève que possible; je ferai de mon mieux.

La présidente: Nous essayerons nous aussi de faire preuve d'un peu de souplesse.

Mme Alice West: Mais il y a tant de choses à vous dire pour vous faire prendre conscience de ce qu'est la situation réelle.

Encore une fois, je vous remercie de nous avoir invitées, car il est extrêmement important d'examiner la situation actuelle des femmes âgées.

Je ne saurais être plus complètement d'accord avec ma collègue Sue Calhoun. Les questions qu'elle a évoquées sont les mêmes que celles qui nous préoccupent au plus haut point.

Notre comité a vu le jour au début des années 2000, lorsque nous nous sommes rendu compte que la pauvreté posait un grave problème. Quand nous avons examiné les questions de logement, de transport, et tous les autres problèmes qui concernaient les femmes âgées, nous nous sommes rendu compte que la pauvreté était à la base de tout cela et qu'il fallait faire quelque chose.

Grâce à Condition féminine, qui nous a apporté une aide financière, nous sommes parvenues à effectuer une somme importante de recherches et nous avons publié plusieurs communications sur la condition des femmes âgées. Nous avons participé à des travaux similaires avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université Simon Fraser qui nous ont offert un programme d'une heure par mois pour parler des problèmes auxquels les femmes sont confrontées. Nous avons donc réussi à apporter quelques lumières sur la situation, en particulier dans le Lower Mainland.

Un certain nombre de mythes existent au sujet des femmes et des pensions. Nous avons préparé un document à ce sujet sur lequel je glisse car je crois qu'il va être distribué parmi vous.

Sur le plan personnel, je tiens à vous dire que c'est la troisième fois que je suis appelée à intervenir dans le domaine de la condition féminine. Dans les années 1960, j'ai participé à la lutte en faveur de l'égalité des femmes, un point c'est tout — l'égalité des femmes au travail et la reconnaissance des femmes, de leurs accomplissements et de leur rôle dans la société.

Dans les années 1980, nous avons mené un long combat sur la question de la parité salariale. Celle-ci n'est pas universelle, pas du tout. Un des grands mythes qui a cours dans notre pays est que les femmes ont la partie belle — ce n'est pas du tout vrai. L'écart des revenus s'explique par le fait qu'elles sont les aidantes naturelles et que ce sont elles qui élèvent les enfants, et tout le reste, ce qui crée un écart dans le milieu de travail, écart qui continue à exister à la retraite. Et ce sont surtout les femmes qui en sont les victimes, car elles vivent plus longtemps que les hommes.

Women Elders in Action ne partage pas l'opinion de ceux qui croient que la sécurité du revenu pour les femmes âgées n'est plus un problème. Bien que certains progrès aient été réalisés, nous croyons que la situation des femmes âgées seules exige d'autres améliorations. Le plus important c'est que les tendances actuelles compromettent les chances d'un avenir sûr pour les femmes salariées d'aujourd'hui.

Nous avons des régimes enregistrés d'épargne-retraite. En particulier à cette époque-ci de l'année, tout le monde ne parle. Et pour la plupart des Canadiens, cela ne règlera pas le problème. Les REER, qui semblent être les instruments de prédilection de la société, sont en fait inaccessibles pour un grand nombre de nos citoyens. Pour les personnes à faible revenu, qui ont bien du mal à cotiser, à supposer qu'elles puissent même le faire, les REER ne seront pas une panacée pour pallier à l'insuffisance des revenus de retraite.

D'après les recherches faites par le Conseil consultatif national sur le troisième âge, les personnes à faible revenu ne tirent en fait aucun bénéfice d'un investissement dans les REER. Ces personnes paient peu ou pas d'impôt sur le revenu pendant leur vie active si bien que leurs allègements fiscaux soient minimes. Si elles ont droit au SRG lorsqu'elles prennent leur retraite, elles seront en fait pénalisées lorsqu'elles encaisseront leurs REER, car ces montants entraînent inévitablement une réduction des prestations du SRG. Par ailleurs, d'autres suppléments du revenu provinciaux et territoriaux tels que le logement subventionné, risquent également d'être réduits, facteur dont il faut tenir compte.

Plusieurs autres complications se profilent également à l'horizon. Nous avons vu que les États-Unis, le Royaume-Uni ainsi que plusieurs pays européens, ont pris la décision de reporter l'âge du départ à la retraite à 67 ou 68 ans. Les femmes de 55 ans et plus sont souvent extrêmement désavantagées parce que si elles perdent leur emploi à cet âge, elles ont beaucoup de difficulté à en trouver un

autre. Elles sont donc souvent contraintes de se rabattre sur des emplois à temps partiel, faiblement rémunérés et très précaires.

● (1545)

Nous considérons que Condition féminine devrait s'inquiéter du nombre de mères uniparentales et autres femmes seules qui vivent dans la pauvreté. Manifestement, ces femmes, qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts aujourd'hui, n'auront pas l'argent nécessaire pour investir dans des régimes privés de pension pour leur avenir ou elles n'auront pas de revenus de leur travail suffisamment importants pour cotiser plus qu'un minimum au Régime de pensions du Canada.

WE*ACT confirme les arguments présentés par le Conseil consultatif national sur le troisième âge selon lesquels, pour assurer la sécurité financière des femmes, nous avons besoin — ce ne sont que quelques-unes des idées suggérées — d'une augmentation importante du SRG, d'une augmentation importante des logements à loyer modique et du fractionnement obligatoire du revenu de pension en cas de divorce afin d'aider à améliorer la situation actuelle des femmes âgées et celle des femmes qui devront un jour prendre leur retraite.

Nous avons bien d'autres remarques à faire, et nous serions très heureuses de vous en faire part. Il est regrettable que ma collègue Joanne Blake ne puisse pas disposer du temps nécessaire pour son témoignage.

La présidente: Je peux vous accorder deux ou trois minutes. Seriez-vous capable de le faire en deux minutes?

Mme Joanne Blake (membre, Women Elders in Action): Certainement, je peux abréger un tout petit peu.

La présidente: Merci.

Mme Joanne Blake: Nos principales recommandations en matière de politique sont tirées de ce document intitulé *Pensions in Canada: Policy Reform Because Women Matter*. Je crois que les deux témoins précédents ont clairement montré pourquoi les femmes ont de l'importance.

La majorité des retraités sont des femmes, en partie à cause des différences de l'espérance de vie des hommes et celle des femmes. Au fur et à mesure que les hommes et les femmes vieillissent, la proportion entre le nombre d'hommes et de femmes âgés diminue en ce sens qu'il y a moins d'hommes.

Actuellement, près de 50 p. 100 des femmes seules de plus de 65 ans ont des revenus inférieurs au seuil de pauvreté. Pour un grand nombre d'entre elles, l'avenir paraît bien sombre. Par exemple, lorsque nous préparions notre comparution, Alice et moi avons décidé de vous présenter en quelque sorte une image personnelle de l'expérience que nous avons des pensions et de la retraite; je viens d'avoir 65 ans, et mon premier chèque de pension arrivera à la fin du mois. Ce chèque sera de 812 \$ pour la pension de vieillesse et le SRG combinés. Et le peu de RPC que j'ai réussi à accumuler pendant ma carrière professionnelle atteint 290 \$. Lorsque vous faites le total, vous obtenez 1 103 \$, c'est-à-dire 13 236 \$ par an, et pourtant, j'ai deux diplômes universitaires. Mais je suis restée chez moi pour élever deux enfants, et dans la cinquantaine, j'ai souffert d'une maladie qui m'a exclue du marché du travail.

Je dis simplement cela pour vous montrer comment, dans la réalité, même un travailleur instruit et qui a de l'expérience, peut se retrouver avec une pension de retraite très faible.

Je suppose que le temps dont je disposais est écoulé.

La présidente: Eh bien, vous pourrez peut-être nous donner plus de détails à ce sujet pendant la période de questions et réponses.

Pour les membres qui sont un peu en retard, nous lèverons la séance à 16 h 30, parce que certains sont obligés de partir, et je ne voulais pas que le comité disparaisse.

Pour la première ronde de questions, nous allons donner la parole à Mme Beaumier, qui dispose de cinq minutes.

Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest, Lib.): Merci.

Je tiens tout d'abord à vous féliciter toutes les trois pour le travail que vous faites. Je crois que nous sommes nombreuses dans notre société à avoir tendance à oublier certaines de ces questions, jusqu'au moment où nous devons leur faire face.

Je me suis surtout intéressée aux immigrants, et pas simplement à eux, mais aux personnes âgées qui immigreront dans notre pays. Beaucoup d'entre elles arrivent au Canada dans le cadre d'une réunification familiale, et comme vous le savez, pour pouvoir faire venir vos parents, vous n'avez pas besoin d'un revenu particulièrement élevé. Nous avons maintenant un système à deux paliers, ce qui signifie que si vous venez d'un pays européen avec lequel nous avons signé un protocole sur les pensions, vous touchez votre pension — en fait un quart de la pension, la Sécurité de la vieillesse. Nous avons beaucoup d'immigrants qui viennent de pays du tiers monde. Leurs familles ont des difficultés financières, et le gouvernement — pas seulement celui-ci, mais les gouvernements antérieurs — a décidé que ces personnes ne peuvent pas prétendre à une pension, et qu'elles doivent résider ici pendant dix ans.

C'est donc une des choses pour lesquelles je me bats actuellement. Je ne sais si elle recevra la sanction royale, mais c'est une question très importante.

L'autre question très importante est celle des immigrantes qui sont venues ici surtout pour travailler comme employées de maison. Nous savons que lorsque leurs employeurs n'ont plus besoin d'elles pour s'occuper des enfants, elles vont chercher du travail ailleurs et sont, en général, obligées d'accepter des emplois faiblement rémunérés, sans protection syndicale, sans protection des travailleurs, dans le secteur des services. C'est un travail très dur et lorsque vous arrivez à la cinquantaine, vous commencez à avoir un peu d'arthrite et vous n'êtes plus tout à fait aussi vigoureuse que vous ne l'étiez pour pouvoir vous occuper d'autres personnes. Vous avez 1 103 \$ pour vivre, situation dans laquelle se trouvent un grand nombre de femmes.

Ce qui m'inquiète, c'est l'absence de logements à prix modique. Je voudrais que vous vous penchiez sur cette question. Peut-être disposez-vous de chiffres sur le nombre de femmes — je ne sais pas où elles vivent — qui vont peut-être de famille en famille.

L'autre question est celle du partage du revenu. Cela aide peut-être les familles de deux personnes à faible revenu, mais comment trouver une solution plus équitable pour les femmes qui n'ont pas de revenu à partager?

• (1550)

La présidente: Il ne vous reste que deux minutes pour répondre. Allez-y.

Mme Alice West: La question des immigrantes est un problème que nous avons rencontré et nous continuons à essayer de le résoudre. Il est très regrettable que même si vous êtes citoyenne canadienne, mais que vous êtes une immigrante d'un âge avancé, vous n'obtenez qu'un quart de la pension de vieillesse pour chaque année vécue au Canada entre 18 et 65 ans. Le même genre de problème se pose pour les femmes autochtones, et nous avons de sérieuses difficultés à établir un contact avec certaines de ces femmes qui sont plongées dans une pauvreté profonde.

Le partage du revenu mérite d'être examiné dans son ensemble, de même que les règlements qui régissent les pensions au Canada et qui devraient être beaucoup plus équitables — il faudrait que chaque clause soit examinée presque mot par mot. Il en va de même pour le RPC. Le RPC n'est pas très équitable même lorsqu'il s'agit des prestations de survivant. C'est un très mauvais système et il faudrait faire quelque chose.

Mes collègues souhaiteraient peut-être ajouter un mot.

Mme Sue Calhoun: Je dirai seulement que lorsque BPW Canada a préparé notre mémoire l'an dernier, nous nous sommes rendu compte que nous ne touchions là qu'à la pointe de l'iceberg. C'est une question extrêmement complexe. Nous sommes toutes des bénévoles dans notre organisation, et nous faisons de notre mieux, mais la plupart d'entre nous essayons encore aussi de gagner notre vie. Nous avons effectivement discuté de toute la question du traitement des immigrantes en ce qui concerne des pensions. Nous n'avons pas trouvé de solutions à proposer pour la simple raison que nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour étudier la question, mais nous considérons que notre mémoire est un commencement, et nous allons créer un groupe de travail au sein de notre organisation pour poursuivre l'étude de toutes ces questions.

Je crois que votre remarque au sujet des logements à prix abordable est très valable, parce que c'est manifestement là un élément du problème dans son ensemble. Nous traitons en fait d'une question très complexe qui touche à une foule de secteurs différents, dont celui du logement.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Demers.

[Français]

Vous avez cinq minutes.

• (1555)

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour, mesdames. Merci de nous faire part de vos expériences. C'est très enrichissant pour nous de savoir ce qui se passe véritablement sur le terrain.

Madame West, vous nous avez parlé de quelques problématiques concernant les femmes âgées de 55 ans qui perdent leur emploi. Auparavant, il y avait le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, le PATA, qui permettait aux travailleurs et travailleuses âgés qui perdaient leur emploi de se rendre jusqu'à la retraite avec un revenu décent. Ce programme n'existe plus. Il a été transformé.

Croyez-vous qu'un tel programme pourrait aider les femmes qui perdent leur emploi après 55 ans? Effectivement, il est plus difficile pour elles que pour les hommes de trouver un autre emploi.

Madame Calhoun, le projet de loi C-36 est présentement à l'étude au Comité des ressources humaines. Ce projet de loi est très intéressant: il suffira que les gens demandent le Supplément de revenu garanti une seule fois pour qu'ils le reçoivent automatiquement par la suite. Je dois reconnaître que le gouvernement a présenté un projet de loi très intéressant. Cependant, on ne parle pas d'augmenter le Supplément de revenu garanti pour qu'il atteigne le seuil de faible revenu. Le seuil de faible revenu, au Canada, se situe à environ 14 000 \$, ce qui est très bas. Au Québec, il est de 17 000 \$, pour une personne seule. Le seuil de faible revenu est donc beaucoup plus élevé dans les provinces.

Devrait-on établir un seuil de faible revenu qui tienne davantage compte des besoins des personnes âgées? Les besoins augmentent à mesure qu'on vieillit: médicaments, logement, nourriture, taxi, etc. Pourrait-on augmenter le revenu des personnes?

Mme Sue Calhoun: Je connais le programme dont vous avez parlé, le PATA. Ce programme était très bénéfique, mais il n'était pas accessible dans toutes les provinces. Au Nouveau-Brunswick, par exemple, même s'il s'agissait d'un programme fédéral, peu de gens y avaient accès.

Mon entreprise a fait une étude de ce programme. C'était une bonne idée parce que dans la région de l'Atlantique, plusieurs personnes travaillaient dans le secteur de la pêche. Non seulement des hommes et des pêcheurs, mais également des femmes qui travaillaient en usine ont perdu leur emploi à cause du moratoire sur la morue.

C'était un bon programme, mais il aurait dû être accessible dans toutes les provinces, pas seulement dans quelques-unes.

[Traduction]

La présidente: Voudriez-vous ajouter quelque chose, Mme West ou Mme Blake?

Mme Alice West: Il faudra excuser mon manque de connaissance du français. Si vous m'entendiez le parler, cela vous ferait rire. Je vais essayer de le faire en anglais.

Oui, nous jugeons ce programme très important. Ce sont les personnes de plus de 55 ans qui ont le plus de difficulté à trouver un emploi. En fait — et je dois admettre que j'ai travaillé pour le gouvernement fédéral à une certaine époque — nous avons constaté que même les personnes de plus de 40 ans avaient plus de difficulté à trouver du travail.

Il est extrêmement important d'établir un processus de transition entre la mise à pied... Ce ne sont pas les gens qui ferment les usines de transformation du poisson ou l'industrie forestière, ce sont les sociétés qui le font dans leur intérêt financier. Mais le travailleur se retrouve seul. Il peut être admissible à l'AE pendant une période très limitée, et il a donc besoin d'une prestation de transition. Il faut qu'elle soit décente; il ne peut pas s'agir d'un montant minime lui permettant à peine de survivre.

Nous sommes donc très favorables à cela, et nous serions certainement prêtes à appuyer de telles mesures.

Malheureusement, je ne sais pas ce que dit le projet de loi C-36, et je ne peux donc pas faire de commentaires.

• (1600)

[Français]

La présidente: Merci, madame Demers.

[Traduction]

Nous allons maintenant accorder cinq minutes à Mme Smith.

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Je vous remercie vivement d'être venues aujourd'hui.

En tant que comité de la condition féminine, nous voulions concentrer nos recherches sur les problèmes économiques des femmes âgées.

J'ai été particulièrement frappée par une de vos observations, madame Calhoun. J'ai enseigné pendant 22 ans. Vous disiez qu'il est fréquent que les femmes qui appartiennent à la profession enseignante ne touchent pas le même salaire que les hommes. Mon mari et moi-même avons enseigné, et je gagnais en fait plus que lui parce que j'avais un niveau d'instruction supérieur. Il avait, lui

aussi, fait de solides études, mais dans la plupart des divisions scolaires, on est payé en fonction de son niveau d'instruction et non en fonction de son sexe. J'ai également appartenu au syndicat des enseignants, au sein duquel je négociais les salaires et autres choses du même genre. Sur quoi vous fondez-vous donc pour dire cela?

Dans le cas des femmes âgées, beaucoup d'entre elles ont travaillé comme enseignantes ou comme infirmières. Ma soeur, une infirmière, était payée exactement de la même manière, en fonction de son niveau d'instruction.

Pouvez-vous donc vous dire sur quoi vous vous fondez? Y a-t-il quelque chose qui nous échappe? Comment avez-vous obtenu ces données?

Mme Sue Calhoun: Ces chiffres proviennent du feuillet d'information qui a été distribué aujourd'hui. Ce feuillet a été préparé par l'Institut canadien de recherches sur les femmes. Si vous regardez ce...

Mme Joy Smith: Je l'ai, mais ce n'est pas là ma question. Merci. Ce que je veux savoir, c'est d'où proviennent ces données? Comment ont-elles été obtenues, et sur quel échantillonnage étaient-elles fondées?

Ayant appartenu à la profession enseignante pendant de si nombreuses années, je sais pertinemment que ce n'est pas le cas. J'ai participé à des négociations dans la province et dans tout le Canada. Je peux dire qu'à ma connaissance, après 22 ans d'enseignement, les hommes et les femmes sont payés en fonction de leur niveau d'instruction et non de leur sexe.

Mme Sue Calhoun: Cette information provient d'un document de Statistique Canada intitulé *Femmes au Canada: Rapport statistique fondé sur le sexe*, cinquième édition, publié en 2006 par Industrie Canada.

Mme Joy Smith: Cela m'a beaucoup intéressée. Du fait de mon expérience et ce que je connais de la question, je me demandais simplement comment ces données avaient été recueillies, car lorsque l'on en vient à ce genre de choses, il est indispensable que nous soyons très bien informées.

Mme Sue Calhoun: Puis-je simplement...

Mme Joy Smith: Je n'ai que quelques minutes et je vais donc être obligée de passer à Mme Blake. Merci d'avoir répondu à cette question, je l'apprécie.

Mme Blake, j'ai été très touchée par votre évaluation si convaincante de la situation d'une femme qui, comme vous le dites, a des diplômes universitaires, a choisi de rester chez elle pour élever ses enfants et a malheureusement ensuite connu des problèmes de santé. Pourriez-vous donner quelques conseils à ce comité sur ce qui, à votre avis, serait vraiment utile pour des femmes se trouvant dans le même genre de situation? La vie connaît des avatars sur lesquels on ne peut exercer aucun contrôle. Pourriez-vous donc nous donner d'autres conseils? J'ai été très touchée par ce que vous avez dit.

Mme Joanne Blake: Je crois que ce qu'il faut, par exemple, ce sont des logements à prix abordable. Si je pouvais trouver un logement décent à ce prix, cela résoudrait en grande partie mon problème.

Il y a aussi la prestation de tous les soins de santé sans les coûts connexes, au lieu du système « allégé » qui existe aujourd'hui, du moins dans notre province, où les personnes âgées n'ont pas accès à des services de podologie, ont accès à très peu de services de massothérapie, à très peu de physiothérapie, autrement dit, tous les traitements préventifs qui vous permettent de vieillir confortablement.

L'autre point est la mise en place d'un programme national d'assurance-médicaments, au moins pour les personnes de plus de 65 ans mais de préférence, pour le groupe d'âge de 55 à 65 ans également, avec quelques réserves éventuelles.

• (1605)

Mme Joy Smith: Me reste-t-il encore un peu de temps?

La présidente: Vous avez 20 secondes.

Mme Joy Smith: Je vais essayer d'aller vraiment très vite. Ce n'est pas de la grossièreté de ma part; j'essaie simplement de ne pas dépasser le temps qui m'est imparti, moi aussi je suis soumise à des contraintes.

Ce que vous dites est extrêmement utile pour les membres du comité. Selon vous, quelles sont les mesures de soutien social qu'il vous paraîtrait indispensable de mettre en place?

Mme Joanne Blake: À mon avis, la question du logement pourrait être réglée grâce à la mise en place d'un système collectif ou coopératif quelconque — des personnes qui participeraient à la création de logements collectifs ou coopératifs pour les personnes âgées — avec peut-être une combinaison entre cela et diverses façons originales de fournir des logements, des systèmes qui permettraient aux gens d'avoir leur mot à dire en ce qui concerne le choix du type de logement, son emplacement et les personnes avec lesquelles elles vivraient, etc.

La présidente: Nous allons maintenant passer à Mme Mathysen qui dispose de cinq minutes.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

J'ai enseigné en Ontario pendant 25 ans et je crois pouvoir dire pourquoi les hommes gagnent plus. Lorsque l'on considère la promotion d'enseignants aux postes de chef de département, de vice-principaux, de principaux, de surintendants ou de directeur de l'enseignement, je dirais qu'il y a très peu de directrices de l'enseignement dans notre pays, et qu'elles gagneraient certainement trois ou quatre fois plus qu'une enseignante ordinaire. En 1985, j'enseignais au secondaire et un vice-principal de sexe féminin était une anomalie, une rareté. Les gens venaient même dans son bureau pour constater l'existence de cette incroyable et étrange aberration.

Cela vous sera peut-être utile.

J'ai quelques questions à poser, et je voudrais commencer par un point qui est devenu un sérieux sujet de préoccupation pour moi. Dans ma circonscription, les mères seules ont des difficultés avec l'Agence du revenu du Canada, parce qu'elles sont obligées de prouver qu'elles sont seules, qu'elles ne cohabitent avec personne et que leur crédit d'impôt pour enfants est menacé, parce qu'il fait l'objet d'une récupération fiscale, en tout cas c'est ce qui les menace. Quant aux femmes âgées, elles ont des difficultés à traiter avec les diverses agences.

Cela changerait-il les choses si certains ministères fédéraux tels que RHDSC et l'ARC, avaient, au sein même de leur organisation, une personne chargée de représenter les personnes vulnérables? Cela vous paraîtrait-il raisonnable?

Mme Alice West: Absolument.

Mme Irene Mathysen: Je vais donc poursuivre dans ce sens.

C'était très intéressant, Mme Calhoun. Vous avez dit que la Fédération canadienne des clubs de femmes de carrières commerciales et professionnelles était autofinancée. Vous ne recevez pas d'aide financière de Condition féminine Canada, aucune. Vous étiez

pourtant très favorable au rôle de promotion de la recherche des organisations féminines et de l'importance du maintien de ce rôle.

Je me demande si toutes nos visiteuses pourraient nous dire pourquoi elles pensent que c'est si important.

Mme Sue Calhoun: Je dirais que dans le cas de BPW Canada les seuls fonds proviennent de nos membres. Nous avons toujours pensé que Condition féminine Canada jouait un rôle très important. Par exemple, nous avons accès aux travaux de recherche que cet organisme fait pour préparer des mémoires comme celui-ci. Nous dépendons grandement de cette recherche. Le travail a été effectué par Condition féminine Canada. Nous travaillons également en collaboration avec des groupes partout au pays et je vous donnerai quelques exemples des répercussions du changement au mandat de Condition féminine au Nouveau-Brunswick.

Nous avons une coalition en faveur de l'équité salariale qui est établie depuis quelques années déjà. Nous comptons sur un groupe de soutien de base en milieu urbain qui a travaillé avec des gens pauvres à Saint John. Nous avons aussi un groupe de revendication en matière de garde d'enfants qui travaille en vue d'obtenir des services de qualité, accessibles et abordables pour les enfants du pays, chose qui n'existe pas. Ces groupes ont été éliminés. Ils n'existent plus. Ils ont tous été abolis. Le financement pour la coalition en faveur de l'équité salariale continuera, mais on nous a dit que ce serait jusqu'en septembre 2008. La coalition pour les services de garde prend fin en juin. Pour ce qui est du groupe de soutien urbain de base, qui a fait un travail considérable auprès des pauvres à Saint John, nous ne sommes pas sûrs s'il pourra continuer, mais il semble que le groupe sera aboli parce que Condition féminine Canada ne finance plus les groupes de revendication.

En tant qu'organisation, nous estimons que les services directs sont très importants, plus particulièrement les banques alimentaires et tous les autres types de services directs, et les programmes d'éducation. Il y a beaucoup de problèmes, et je prendrai comme exemple les banques alimentaires. Vous pouvez nourrir les gens jusqu'à la fin des temps et vous continuerez de les nourrir à moins de prendre des mesures qui permettent de déterminer pourquoi les gens ont besoin des banques alimentaires en premier lieu, pourquoi les gens sont pauvres. Quand nous abordons cette question, nous parlons également de changements systémiques à la société dans laquelle nous vivons. Il n'y a pas de solutions faciles, mais ces changements doivent survenir.

BPW Canada a toujours été un groupe de revendication. C'est ce que nous faisons. Nous sommes un groupe de revendication. À moins que de tels groupes n'aient une voix... et plusieurs ont l'appui de Condition féminine Canada. Maintenant, ils n'auront plus de voix, parce que tous ces groupes ont été abolis.

Nous en revenons maintenant aux banques alimentaires et à la raison pour laquelle nous continuerons de nourrir les gens pendant 100 ans.

• (1610)

La présidente: Merci.

Aimeriez-vous commenter? Vous avez 20 secondes.

Mme Alice West: J'aimerais commenter.

Notre organisation a été parrainée par Condition féminine Canada et nous sommes très reconnaissants de toute l'aide que nous avons reçue. Elle nous aura permis de recruter une employée à temps partiel, une femme plus âgée qui travaille à temps partiel. Elle fait beaucoup de recherches pour nous, parce que certains d'entre nous, particulièrement dans mon groupe d'âge, ne sont pas très à l'aise avec un ordinateur. J'ai de la difficulté avec cet appareil, je le reconnais, et j'apprécie l'aide de notre travailleuse à temps partiel.

Mais nous ne serions pas capables de faire tout cela, et nous n'aurions pu découvrir tout ce qui se passe. Nous avons fait une tournée dans la province, nous sommes allées partout en Colombie-Britannique. Nous avons parlé à des femmes dans les petites collectivités et dans les petits villages, de même que dans les grandes villes et nous avons constaté de nombreuses différences. Les femmes elles-mêmes savent qu'il devrait y avoir des changements, qu'il devrait y avoir une amélioration de la situation, mais elles ne savent pas par quel bout commencer.

Nous avons de l'espoir. Nous maintenons un contact avec les femmes pour qu'elles sachent comment s'exprimer, qu'elles sachent comment elles peuvent améliorer leurs conditions de vie. Nous voulons également de meilleures conditions pour leurs enfants. En cela, nous avons une vision d'avenir.

Si Condition féminine Canada coupe tout le financement pour des groupes comme le nôtre — et nous ne sommes pas le seul — le type de financement qui nous permet de défendre les intérêts de personnes qui sont moins fortunées, je crois que nous régresserons et que, dans une vingtaine d'années, je viendrai en m'appuyant sur une canne pour vous dire que nous avons échoué lamentablement.

La présidente: Je vous permettrai de faire une observation finale. Prenez-en note afin de l'incorporer à votre mot de la fin.

Mme Minna, vous avez cinq minutes.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps avec Mme Neville, puisque nous mettrons fin à nos travaux tôt aujourd'hui. J'ai quelques questions rapides à poser.

Mme Calhoun, vous avez mentionné quelque chose au sujet des réductions d'impôt, mais j'ai manqué la fin de ce que vous disiez et je ne suis pas sûre de ce que vous vouliez dire. Peut-être pourriez-vous revenir à la question pendant une minute. Je poserai deux questions, puis Mme Neville en posera une et vous pourrez alors les regrouper et y répondre, si cela vous convient.

Certains d'entre vous avez mentionné le partage du REER au moment d'un divorce. Le gouvernement a fait ce que l'on appelle du fractionnement de revenu, mais cela n'aide que les couples qui sont mariés. Cela n'aide aucunement la femme, parce qu'elle ne partage pas les pensions, surtout lorsque les femmes touchent la partie de la pension qui leur revient. La famille obtient un congé d'impôt, mais cela n'aide pas vraiment la femme.

Ma question est de savoir si vous supporteriez le fractionnement de la pension, c'est-à-dire pour toutes les pensions subventionnées par le gouvernement — le Régime de pensions du Canada, les REER, SV — peu importe, les montants qui sont partagés au sein d'un couple. Je suis bien sûre en accord avec vous concernant l'augmentation du SRG. De plus, nous devons également nous intéresser aux mauvais aspects du REER, qui n'aident pas vraiment la plupart des Canadiens.

Je me demande si vous pouvez me donner une réponse sur la question du partage de la pension comme moyen d'aider les personnes âgées.

• (1615)

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): C'était d'ailleurs ma question. Je suppose que lorsque vous parlez de partage des pensions au moment d'un divorce, vous parlez davantage du RPC. Voulez-vous dire toutes formes de pension que verse le gouvernement?

D'accord.

L'hon. Maria Minna: Pour terminer, ma question ne concerne pas le divorce, mais plutôt le partage des pensions de manière générale, peu importe qu'il y ait divorce ou non. Les femmes obtiennent 50 p. 100 et les hommes 50 p. 100 de ce qu'ils ont accumulé au cours de leur vie.

Avez-vous des observations à faire?

Mme Sue Calhoun: Je dois vous dire que BPW Canada n'a pas véritablement étudié cette question de manière suffisante pour me permettre de vous dire ce que nous en pensons. Normalement, nous évitons commenter à moins qu'il ne s'agisse d'une politique de l'organisation. Par conséquent, je ne puis vraiment répondre à cette question.

La présidente: Je pense que Mme Minna vous a posé une question au sujet de l'élimination des impôts — pour qui?

Mme Sue Calhoun: Quelle était la question? Je n'ai pas bien entendu la question, mais je pense...

L'hon. Maria Minna: Oui, vous avez mentionné plus tôt l'élimination des impôts pour...

Mme Sue Calhoun: Les impôts pour tous les Canadiens qui ont un revenu sous le seuil de pauvreté.

Mme Alice West: Voilà une chose que nous appuierions. Nous disons dans notre mémoire que quiconque vit sous le seuil de faible revenu n'aurait aucun impôt à payer. Malheureusement, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

En ce qui a trait au fractionnement du revenu, le partage 50-50 comporte quelques dangers. Il a été question de la prestation de survivant du Régime de pensions du Canada, qui prévoit 60 p. 100 pour le survivant, et c'est généralement la femme qui est la survivante. C'est la règle de la majorité encore une fois. Même si l'homme et la femme touchent déjà une pension du Régime de pensions du Canada, le survivant est censé toucher 60 p. 100, mais il ne touche pas véritablement 60 p. 100. Il touche plutôt 40 p. 100 des 60 p. 100. Voilà ce qui se passe avec le RPC.

Si vous parlez également du partage de 50-50, tout cela est bien beau, tout cela est bien équitable, tout à fait démocratique et nous aimons cela. Qu'arrive-t-il si une personne décède? Vous reste-t-il 50 p. 100 alors que vous auriez pu avoir 60 p. 100 en tant que survivant?

L'hon. Maria Minna: Non, selon moi, vous continuez de toucher la prestation de survivant. Je dis simplement que lorsque les deux membres du couple sont vivants et qu'ils vivent ensemble, la femme touche généralement moins d'argent et a une pension moindre à cause du temps passé à la maison pour élever sa famille. Elle devrait toucher 50 p. 100 du revenu du ménage relativement à cette pension subventionnée par le gouvernement. Bien entendu, quand l'un ou l'autre des époux décède, la part d'héritage s'applique automatiquement. Elle ne serait pas perdue, selon moi.

Mme Alice West: C'était une de mes préoccupations. Les détails sont souvent les plus embêtants.

L'hon. Maria Minna: Je comprends votre préoccupation, oui.

La présidente: Merci.

Nous passons maintenant à M. Stanton. Vous avez cinq minutes.

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Merci, madame la présidente.

Je remercie nos panélistes. Je suis désolé que nous n'ayons pu vous accorder tout le temps nécessaire pour vos exposés cet après-midi, mais j'apprécie votre présence.

Je vous expose deux idées, et je vous demanderai ensuite d'y réagir. Je situe les deux idées, puis je vous demanderai de vous prononcer. Nous utiliserons les cinq minutes de cette manière.

À la dernière réunion de notre comité, alors que nous discutons de cette question, des témoins représentant des ministères nous ont fourni des renseignements qui laissent entendre que sur des questions comme les études, les taux de salaire — ce n'est pas le total des gains, que nous fixons à 70 p. 100 — l'écart de revenu, du taux quotidien, du taux horaire, du revenu des femmes par rapport aux hommes, se rétrécit lorsqu'il y a un niveau d'éducation plus élevé. Cette valeur est d'environ 86 p. 100 à l'heure actuelle. Il y a eu une certaine évolution et la participation des femmes au marché du travail s'accroît régulièrement.

Dans l'ensemble — j'en reviens à la question de l'éducation, par exemple — les femmes sont de plus en plus représentées en ce qui a trait à l'éducation postsecondaire. Ce segment est en pleine croissance. Le niveau d'éducation est plus élevé et il y a près de 60 p. 100 des femmes qui détiennent un diplôme d'études supérieures et ainsi de suite. Ce sont des tendances très positives. J'aimerais entendre vos observations sur cette question, compte tenu que ces tendances, que certaines des situations que vous avez décrites aujourd'hui, s'améliorent.

Vous avez tous deux abordé la possibilité d'élargir le SRG et d'améliorer les prestations sociales. Comment pensez-vous que le gouvernement devrait se procurer l'argent pour payer les prestations sociales supplémentaires? Avec des impôts plus élevés ou avec une réduction des dépenses?

Je vous laisse la parole.

• (1620)

Mme Joanne Blake: J'aimerais parler des femmes qui ont une instruction plus poussée et de celles qui s'instruisent davantage. C'est en 2031 que le dernier groupe des baby boomers prendra sa retraite. Ce sont des gens qui sont déjà sur le marché du travail et certains ont commencé à le quitter et à prendre leur retraite. À long terme, ces baby boomers constitueront un bloc très important de retraités en 2031, soit 25 p. 100 de la population canadienne.

Même si les femmes connaissaient davantage le succès sur le marché du travail au cours des 10 ou 15 prochaines années, vous devriez, en tant que gouvernement, composer avec ce groupe très important de baby boomers qui a commencé à prendre sa retraite et qui se sera retiré complètement du marché en 2031. Ils ne feront pas partie de ce groupe de femmes qui...

M. Bruce Stanton: Comment payons-nous pour les prestations sociales?

Mme Joanne Blake: Comment payons-nous pour les prestations sociales?

M. Bruce Stanton: Oui, pour l'augmentation du SRG, pour des prestations plus élevées...

Mme Joanne Blake: Mme Calhoun en a mentionné quelques-uns comme un relèvement du niveau des contributions au RPC jusqu'à 60 000 \$ et un peu plus, par opposition à 40 000 \$.

M. Bruce Stanton: C'est une idée intéressante.

Avec le RPC, vous touchez essentiellement ce que vous avez versé.

Mme Sue Calhoun: C'est exact.

M. Bruce Stanton: Si vous augmentez le montant total, vous accumulerez plus d'argent pour cette personne, mais cela ne contribuera pas nécessairement à l'augmentation des prestations pour d'autres personnes, parce que, avec le RPC, vous ne touchez que ce que vous contribuez.

Mme Sue Calhoun: J'ai dit plus tôt que de porter le seuil à 60 000 \$ signifierait que les personnes ayant des revenus plus élevés contribueraient davantage au fonds. À l'heure actuelle, le RPC est structuré pour remplacer 25 p. 100 du revenu et nous recommandons que cela soit porté à 50 p. 100 pour les travailleurs à faible revenu.

M. Bruce Stanton: Il faudrait donc un taux de contribution plus élevé, des charges sociales plus élevées, bref, de tout ce que les gens doivent verser.

Mme Joanne Blake: Ce ne sont pas des charges sociales.

M. Bruce Stanton: Oui, elles en sont.

Mme Joanne Blake: Non, ce n'est pas le cas. Il s'agit d'une assurance payée par l'employé et par l'employeur.

M. Bruce Stanton: Vous avez raison. C'est ce qui en fait des charges sociales.

Mme Sue Calhoun: Ce ne sont pas véritablement des charges sociales.

Nous ne sommes pas des économistes. Nous ne sommes pas ici pour vous dire de couper dans ce budget et de déplacer les fonds ailleurs, et ainsi de suite.

Par exemple, votre comité devrait réfléchir au lien qui existe entre pauvreté et santé, sujet sur lequel il y a eu beaucoup de recherche. Les femmes âgées qui vivent seules dans la pauvreté se servent du système de soins de santé, qui est déjà surchargé, davantage que les personnes qui ne sont pas pauvres.

Je n'invente rien. Ce sont des résultats de la recherche et si vous le voulez, je vous enverrai des documents.

Si nous relevons le SRG parce que nous voulons donner davantage à ces gens — et non seulement aux femmes, parce qu'elles sont en plus grand nombre — qui vivent uniquement de SV et de SRG, il serait possible de consacrer plus d'argent pour l'amélioration de leur santé, pour qu'ils s'appauvrissent moins, et qu'ils soient moins dépendants du système de soins de santé. Voilà une approche à prendre.

La présidente: Faites-en votre mot de la fin.

Mme Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, madame la présidente.

Dans un premier temps, j'aimerais vous souhaiter la bienvenue. C'est un grand plaisir pour moi d'avoir entendu vos témoignages. Je vous considère, madame West et madame Blake, comme des pionnières. Vous avez un bagage d'expérience, vous avez lutté et milité, vous vous êtes engagées envers la cause des femmes. Une partie de moi voudrait vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour la cause des femmes, de même que vous, madame Calhoun.

Cependant, je suis très désolée d'entendre que le taux de la pauvreté chez les femmes âgées au Canada est presque encore le double de celui des hommes, et que la grande majorité des personnes qui vivent dans la pauvreté sont des femmes. On peut facilement dire que la pauvreté est particulière aux femmes.

Le chemin vers la pauvreté est aussi un grand stress pour les femmes qui doivent faire des choix de vie. Même si elles veulent avoir une place dans le marché du travail, elles doivent faire, à un certain moment, un choix familial qui les amènent peut-être inconsciemment à un état de pauvreté.

Est-il possible, madame Calhoun, d'élaborer une stratégie qui aiderait les femmes d'aujourd'hui et de demain à avoir une vie active et personnelle qui leur convienne, une stratégie qui pourrait finalement les soustraire à cette insécurité économique?

• (1625)

Mme Sue Calhoun: Voulez-vous dire pour toutes les femmes, ou seulement pour les femmes âgées?

Mme Johanne Deschamps: Des statistiques et des études révèlent que les femmes plus âgées sont présentement les plus pauvres. À partir de ce constat, que peut-on faire pour les femmes d'aujourd'hui et celles de demain?

Mme Sue Calhoun: On pourrait faire plusieurs choses, mais je ne sais pas si on a assez de temps aujourd'hui pour en discuter. J'ai dit plus tôt que 40 p. 100 des femmes de plus de 65 ans qui demeureraient seules vivaient dans la pauvreté. Le seul groupe qui atteint un plus haut pourcentage est celui des mères monoparentales: plus de la moitié d'entre elles vivent dans la pauvreté avec leurs enfants.

J'aime l'idée que vous abordez la question de l'insécurité des femmes de façon globale. Il faut parler de la condition des femmes âgées qui vivent aujourd'hui dans la pauvreté, mais il faut aborder aussi celle de celles qui vivent dans la pauvreté avec leurs enfants et celle des femmes qui sont sur le marché du travail. J'ai mentionné, entre autres choses, le manque de services de garde d'enfants, qui force parfois une femme à travailler à temps partiel ou à accepter un emploi peu rémunéré parce que c'est elle qui est responsable de la garde des enfants. C'est la même chose pour les femmes entrepreneures qui n'ont pas accès à ces services et qui doivent rester à la maison lorsqu'elles ont un bébé.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup. Je sais qu'il y a beaucoup de questions à poser.

Mme Mathysen.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

Il y a eu une discussion sur le lien existant entre la pauvreté et les répercussions sur le système de soins de santé. Je voulais aborder un autre aspect de cette question.

Il y a dans ma circonscription une femme de 28 ans, mère célibataire, et qui vient d'apprendre qu'elle souffre d'un cancer du col de l'utérus. Son employeur ne lui offre aucun avantage social et elle n'a pas accès à un régime d'assurance-médicaments. Elle résiste, elle hésite à suivre des traitements parce qu'elle ne sait pas ce qu'il adviendra de son enfant si elle doit subir une chirurgie ni comment elle pourra se permettre d'acheter des médicaments lorsqu'elle sortira de l'hôpital.

Je me demande si vous avez déjà eu vent d'une situation semblable de la même situation et, le cas échéant, si vous pourriez la commenter?

Mme Alice West: À titre personnel, j'ai été prestataire de soins — pour ma mère, mon frère et mon mari. J'ai également bénéficié de soins parce que j'ai été malade. C'est une situation très stressante, extrêmement stressante, qui contribue également à aggraver certains problèmes de santé. Ce n'est pas bon pour votre état de santé mentale.

Malheureusement, au pays nous percevons les soins de santé comme quelque chose que quelqu'un donnera — peu importe qui. Ces prestataires de soins se trouvent dans l'Est ou quelque part ailleurs, mais ils viendront s'occuper de vous. Et ce sont habituellement les femmes qui quittent leur emploi pour s'occuper de quelqu'un, pour s'occuper de leurs parents qui vieillissent ou de leurs enfants qui tombent malades et il n'y a pas d'indemnisation pour cela. Elles doivent quitter leur emploi et se priver d'un revenu, ce qui affecte immédiatement le revenu familial, qui réduit immédiatement la capacité d'acheter des médicaments, et qui peut même affecter l'endroit où elles pourront vivre.

C'est ainsi que le bénévolat en matière de soins de santé au pays, et pour notre pays seulement — qui est un pays très riche — fait épargner au système de soins de santé quelque cinq milliards de dollars par année. Nous devons trouver une façon de récompenser ces personnes qui font tout cela pour nous. Je crois que nous pourrions économiser beaucoup d'argent, et non seulement cinq milliards de dollars, en rémunérant certaines de ces personnes ou en leur donnant des soins, en établissant une méthode qui permettrait à cette femme de votre circonscription d'avoir accès à des services de garde pour son enfant, d'obtenir des soins et des services appropriés au moment de sa convalescence, afin qu'elle puisse retourner au travail en santé et s'occuper de ses propres affaires.

Nous semblons négliger la cause réelle de cette situation. Si nous pouvons trouver les causes, nous pourrions éliminer une foule de problèmes. Nous ne les éliminerons pas tous, mais nous pouvons chercher à le faire.

Notre pays regorge de talent et je suis très surprise que les gens hésitent à faire quelque chose pour s'occuper de leur voisin. À une époque, tout notre pays était fondé sur cette notion d'entraide. J'ai été élevée dans les Prairies et c'était un réflexe. Si votre voisin avait des problèmes, vous alliez chez lui pour l'aider de toutes les manières possibles, que ce soit en préparant un plat ou en vous occupant des enfants. Cela devrait être élargi afin que personne dans ce pays n'ait de besoins semblables.

Je ne sais pas. Je n'arrive tout simplement pas à comprendre. Je suis désolée.

• (1630)

La présidente: Vous avez toujours une demi-minute, si vous voulez ajouter quelque chose.

Mme Irene Mathysen: J'en suis presque sans voix.

Mme Calhoun, je voulais revenir à vous. Vous décriviez les répercussions d'une perte de services dans une collectivité de l'Atlantique, et je crois que vous commencez à organiser une forme d'aide. Je me demande si vous pourriez décrire ce que cela signifiera pour les personnes de cette collectivité.

Mme Sue Calhoun: Parlez-vous des changements qui seront apportés à Condition féminine Canada?

Mme Irene Mathysen: Oui.

Mme Sue Calhoun: Je voulais ajouter ceci — et c'est ce que j'ai mis sur ma liste pour le mot de clôture, mais je le dirai maintenant. Pour ceux qui vivent en Ontario, le gouvernement provincial peut, s'il le souhaite, financer les groupes de revendication — et je ne suis pas sûre qu'il le fasse. Je puis vous assurer que les gouvernements provinciaux de l'Est du pays ne financent pas les groupes de revendication. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'a jamais financé de groupes de revendication. Essentiellement, cela signifie que ces groupes qui cherchaient à modifier un système, à aborder certaines des questions que nous avons abordées aujourd'hui n'existent plus. Ils ont disparu.

La présidente: Chers membres du comité, comme vous aviez convenu de mettre fin à nos travaux à 16 h 30, j'accorderai à chacun des panélistes, un de l'Est et un de l'Ouest, une minute pour conclure. Je vous remercie grandement d'être venus aujourd'hui. Parfois, le temps nous presse et nous nous en excusons, mais vous avez su nous faire part de bonnes idées. Vous nous avez donné matière à réflexion et nous continuerons de l'examiner, et nous continuerons d'accueillir des témoins.

Madame Blake, voulez-vous présenter le premier mot de clôture? Vous avez une minute pour le faire.

Mme Joanne Blake: J'aimerais réitérer quelques-unes des recommandations que nous avons formulées et auxquelles il faudrait donner suite à court et à moyen terme en raison du grand nombre de personnes qui seront à la retraite en 2031. Bien sûr, il y a le logement abordable et accessible et une variété créatrice de logements auxquels les gens peuvent s'identifier, probablement en investissant un petit montant de leur propre argent, et non nécessairement les anciens modèles. Il y a l'équité salariale pour les femmes, la rémunération pour le travail non payé des prestataires de soins aux enfants et aux personnes âgées et l'accessibilité à l'éducation postsecondaire pour ceux et celles qui ne peuvent se le permettre, afin qu'il n'y ait pas ces écarts considérables et croissants dans la répartition de la richesse.

Je crois que l'approche économique de nos gouvernements ces 10 ou 15 dernières années a été de créer un écart considérable entre les riches et les pauvres. Aucune société ne peut tolérer une telle situation si elle veut maintenir la paix sociale.

• (1635)

La présidente: Merci.

Nous passons à Mme West.

Mme Alice West: Oui, merci.

Permettez-moi de remercier votre comité de nous avoir fourni l'occasion de parler de notre expérience, plus particulièrement de ce qui s'est passé en Colombie-Britannique, d'où nous sommes.

Une des choses qui n'a pas été mentionnée ici est la pauvreté infantile. Il est horrifiant que l'on doive, dans notre pays, parler de « pauvreté infantile ». Le Parlement s'était engagé il y a longtemps à éradiquer la pauvreté des enfants. J'avais beaucoup d'espoir tout comme bon nombre d'entre nous que si l'on parvenait à éradiquer la pauvreté infantile, cela signifierait qu'il n'y aurait plus de familles pauvres, qu'elles pourraient se permettre de faire des choses normalement accessibles aux Canadiens. Je crois que votre comité devrait s'attarder longuement à cet aspect.

L'éducation est un élément extrêmement important. Meilleur est le niveau d'éducation, mieux nous pouvons composer avec les problèmes existants. Mais vous ne pouvez reléguer les personnes qui ont fait des études à des emplois chez McDonald. Malheureusement, je connais quelques personnes qui ont un diplôme, qui

travaillent chez McDonald et qui sont âgés de 64 ans. Voulons-nous de cela? Est-ce la société dont nous voulons? Je crois que le Parlement doit s'y attarder et que votre comité doit conseiller le Parlement sur le type de société que nous voulons.

Tous ceux qui se présentent devant un comité comme le vôtre font état du problème. Nous vous avons parlé de quelques-uns des problèmes auxquels nous avons fait face. Nous devons faire mieux en matière d'éducation, comme je l'ai dit, et nous avons besoin d'une meilleure approche en matière de logement. Et il ne s'agit pas uniquement de logement social, de construire un immeuble et d'y loger des gens. Comme Joanne le mentionnait, il y a de nombreuses façons créatrices d'y arriver, par exemple grâce au logement coopératif, grâce à diverses solutions. Il faut expérimenter un peu, essayer de découvrir ce qui pourra fonctionner ou ce qui ne pourra pas fonctionner.

Nous devons faire quelque chose au sujet des femmes âgées qui ne peuvent se permettre d'acheter des médicaments. Une des personnes qui venait aux réunions de notre comité disait : « Je dois décider si je puis prendre mes pilules à tous les jours et ne pas acheter d'épicerie, ou acheter de l'épicerie et prendre mes pilules à tous les deux ou trois jours ». Ce n'est pas une situation devrait se prolonger.

Je demanderais également à votre comité de continuer de financer des groupes comme le nôtre et de financer d'autres groupes qui défendent les intérêts des femmes. Ces groupes vous disent ce qui se passe au pays. Veuillez les écouter.

Merci.

La présidente: Merci, Mme West.

Mme Calhoun.

Mme Sue Calhoun: Nous avons abordé une foule de questions aujourd'hui. Je sais que les gens sont conscients que la sécurité économique pour les personnes âgées touche une foule de secteurs et a des répercussions sur plusieurs aspects, à commencer par le moment où les femmes entrent sur le marché du travail. Si elles n'ont pas accès à un service de garde pour enfant décent, elles pourraient être forcées de quitter le marché après quelques années, ou elles devraient travailler à temps partiel.

Je trouve étonnant que nous cherchions à attirer autant d'immigrants au pays ces jours-ci. Je crois que si nous faisons en sorte que le pays fasse meilleur accueil aux enfants et aux familles, si nous avons une stratégie familiale, une politique familiale, les femmes auraient davantage d'enfants. Mais tel n'est pas le cas et plusieurs femmes n'ont pas d'enfants parce que c'est trop difficile, voire impossible.

Nous avons abordé plusieurs questions. Je sais que tout cela est complexe. Je souhaite véritablement que votre comité ne se laisse pas abattre en disant que tout est trop difficile et qu'il ne se demandera pas comment s'en sortir? Certaines des choses dont nous avons parlé doivent être abordées dès maintenant, notamment en ce qui a trait au grand nombre de femmes âgées qui vivent dans la pauvreté. Certaines choses doivent être changées maintenant. Mais il y a également d'autres questions qui ont des répercussions dans tous les secteurs et sur toutes les périodes de la vie d'une femme.

J'aimerais répondre à ce que M. Stanton disait au sujet de l'amélioration de l'éducation et des salaires. Je suis d'accord avec lui, nous avons vu de nombreuses choses positives pour les femmes au cours des 20 dernières années, mais la question n'est pas là. Là où le bât blesse, c'est la question des soins de santé, parce que les femmes prennent toujours dix journées de congé par année pour les responsabilités familiales et les hommes prennent une journée et demi. À moins que nous ne puissions modifier ce scénario, nous continuerons d'avoir des situations où les femmes travaillent à temps partiel parce qu'elles s'occupent de leur mère vieillissante et de leurs enfants en même temps. Vous voyez ce que je veux dire?

Je remercie encore une fois votre comité.

Est-ce que j'ai le droit de poser une question maintenant?

• (1640)

La présidente: Vous pouvez. N'oubliez pas de nous remettre votre mémoire. Nous le ferons traduire et le distribuerons à nos membres.

Mme Calhoun, vous aviez une question.

Mme Sue Calhoun: Oui. Je me demande ce qui se passera à partir de maintenant. Que ferez-vous? Présenterez-vous un rapport? Formulerez-vous des recommandations qui seront remises au Parlement?

La présidente: Nous poursuivons l'étude. Nous avons un programme à suivre pour aborder ces problèmes. La fois précédente, nous avons accueilli des femmes autochtones et nous accueillerons également des femmes professionnelles et des femmes âgées. Nous nous réunirons ensuite pour discuter du résultat final de l'apport de tous nos témoins.

En règle générale, les témoins doivent nous fournir des détails sur une question donnée. Ensuite, les analystes préparent un sommaire, puis décidons ensuite de la façon de rédiger le rapport.

Merci beaucoup.

Et je remercie les membres de notre comité.

Oui, Mme Neville.

L'hon. Anita Neville: Je ne sais pas si je dois en appeler au règlement ou s'il s'agit d'une question de procédure. Je suis arrivée en retard parce que j'ai été retenue à la Chambre. Je vous prie de m'en excuser.

Plusieurs d'entre nous faisons des arrangements de voyage en fonction d'un engagement de 15 h 30 à 17 h 30. Si vous avez l'intention de mettre fin aux réunions plus tôt, pourriez-vous nous en donner un préavis? J'ai fait des plans pour être ici jusqu'à 17 h 30.

La présidente: Mme Neville...

L'hon. Anita Neville: Je comprends qu'il y a eu un vote.

La présidente: ... certains membres du comité avaient des engagements et devaient quitter. Je ne voulais pas que les témoins soient en face de fauteuils vides. C'est pourquoi j'ai demandé aux membres du comité si cela leur convenait. Ils ont dit que cela leur convenait. Vous savez, il y a parfois des urgences. Certaines personnes ont des responsabilités au gouvernement et doivent quitter. Je voulais leur permettre de le faire.

Oui, Mme Smith.

Mme Joy Smith: Ce n'est pas nous. Si nous arrivions tous à l'heure, nous pourrions tous participer à la prise de décisions. Et je sais que les choses sont ainsi faites que parfois nous ne pouvons être ici à l'heure.

Mais je vous remercie au nom de toutes les personnes qui ne pouvaient pas y être. Je sais que je suis à la veille de prononcer une allocution à la Chambre des communes. Je vous remercie de votre considération. Je suis sûre que si vous le pouvez, à l'avenir, vous essayerez de nous donner un préavis.

La présidente: Merci.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.